

#### Fédération des syndicats de travailleurs du rail 17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis

Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67

federation-sudrail@wanadoo.fr www.sudrail.fr



# **Commission paritaire du 7 octobre 2021** Une nouvelle réunion pour pas grand-chose...

Une réunion de la Commission paritaire s'est tenue le 7 octobre ■ Cette instance nationale, où se réunissent représentants de nos employeurs et représentant-es des salarié-es, ne s'était pas tenue en 2021 ■ Pourtant, cette réunion n'a même pas duré une heure, le collège employeurs n'ayant pas grand-chose à dire.

### Mesures salariales

Alors que cela fait des années que les représentant-es des salarié-es expriment les revendications des collègues (et demandent notamment la rediscussion de l'ensemble de la grille des salaires, obsolète, et qui ne reconnaît ni les responsabilités, ni les compétences), nos employeurs se sont contentés d'appliquer la loi et de mettre les minimums conventionnels au niveau du minimum légal:

Par décision unilatérale du collège employeur : les catégories exécution 1, 2 et 3 passent au coefficient 146,91 soit quelques centimes d'euros au-dessus du SMIC.

Et rien pour les autres! Aucune mesure sur la valeur du point!

La délégation SUD-Rail a également pointé la question de la « prime d'intéressement » touchée par les cheminot-es en mars et au sujet de laquelle nous avions écrit au collège employeurs, sans réponse. Et là, toujours pas de réponse. On est bien loin de la « convergence d'intérêt » si souvent vantée par nos employeurs-syndicalistes.

Le collège employeurs reste sourd aux demandes des salarié-es des CSE/CASI/CCGPF, ce n'est donc que par la mobilisation de toutes et tous que nous pourrons lui faire changer d'attitude!

XXX

### **Convention collective**

Le Président de la Commission paritaire a rappelé que le collège employeurs travaillait à une « réécriture » de la convention collective, « à droit constant », intégrant les avenants de ces dernières années, et pour se mettre en accord avec la législation et le vocabulaire actuels. Des réunions doivent avoir lieu avec les organisations syndicales, pour une signature fin novembre. Alors que ce « chantier » est annoncé depuis des années, pourquoi attendre le dernier moment pour discuter avec les représentant-es des salarié-es? Ce calendrier laisse peu d'espoir d'obtenir des avancées. Mais nous vous invitons à faire remonter vos propositions aux délégué-es

Les personnels CSE/CASI/CCGPF devront rester vigilant-es sur le contenu du nouveau texte!

## Elections dans les CASI et au CCGPF

Le collège employeurs a annoncé que les prochaines élections des représentant-es du personnel dans les CASI et au CCGPF auraient lieu le 2 décembre, avec un éventuel second tour 15 jours plus tard.

La délégation SUD-Rail est intervenue pour rappeler son opposition à la mise en place de CSE conventionnels (comme c'est le cas dans la plupart des CASI et au CCGPF, suite à un accord CGT/CFDT), qui privent les délégué-es d'une grande partie de leurs moyens et missions.Ces élections doivent être un moment pour envoyer un message clair à nos employeurs : nous ne sommes pas des salarié-es de seconde zone, nous avons des revendications, elles doivent être entendues!